



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7010^e séance

Mercredi 24 juillet 2013, à 10 h 10
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} DiCarlo	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M. Bliss
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Manzi
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2013/420)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2013/420)

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/420, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Chambas.

M. Chambas (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de cette occasion de présenter le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2013/420). Le rapport met en lumière les progrès enregistrés par nos efforts conjoints pour parvenir à la paix et à la stabilité au Darfour. Il souligne également les obstacles que nous rencontrons sur cette route et passe en revue les possibilités éventuelles qui s'offrent à nous.

Comme le rapport le montre en détail et comme les récents événements tragiques sont douloureusement venus nous le rappeler, la situation en matière de sécurité au Darfour demeure instable. Depuis le début de l'année, les combats entre le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires du Document de Doha, d'une part, et les affrontements intra- et interethniques, d'autre part, ont non seulement causé des pertes en vies humaines, mais aussi une situation de déplacement prolongé, un effondrement socioéconomique et des pertes de biens pour les populations civiles prises entre deux feux. Bien que les populations civiles ne semblent

pas avoir été délibérément visées, ces événements demeurent principalement synonymes de déplacement, de dommages corporels et de mort pour les civils.

La recrudescence soutenue des violences interethniques dans tous les États du Darfour au cours du premier semestre de 2013 est très préoccupante. Les affrontements intra- et interethniques entre Beni Hussein et Aballa/Rizeigat au Darfour septentrional, entre Salamat et Misseriya et entre Salamat et Taayicha au Darfour central et méridional, entre Birgid et Zaghawa au Darfour septentrional et entre Gimir et Beni Halba au Darfour méridional sont révélateurs des tensions de plus en plus fortes autour de l'accès aux terres, à l'eau et aux ressources minérales, et leur contrôle. La militarisation croissante et la prolifération des armes parmi les populations civiles du Darfour, associée à la détérioration des conditions humanitaires pour les communautés d'accueil et les personnes déplacées ont eu pour effet de faire davantage de morts, de blessés et de déplacés que les combats entre le Gouvernement et les non-signataires, en 2013.

L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour a continué de fortement encourager toutes les parties à ces conflits interethniques et les acteurs pertinents de la société civile à engager un dialogue en vue de s'attaquer aux causes profondes des affrontements et de formuler une vision commune aux fins de leur règlement. La MINUAD a aussi, avec les autorités gouvernementales, appuyé les activités de médiation locales aux fins de maîtriser les conflits à base communautaire et de créer des conditions propices à la réconciliation et à la coexistence pacifique.

Dans ce contexte de violence accrue et des menaces qui en résultent pour la population, la MINUAD continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les civils par les actions comme, entre autres, l'appui logistique et technique à la médiation locale, l'assistance aux efforts du Gouvernement visant à mettre fin à la violence, l'évacuation médicale des blessés, l'accroissement des patrouilles dans les zones touchées, la plaidoirie auprès des autorités locales et des mouvements non signataires, ainsi que la communication de l'information, le suivi et les évaluations au sujet des questions liées aux atteintes aux droits de l'homme, à la violence sexuelle et sexiste et à la protection de l'enfance.

Dans le cas des affrontements à El Sereif et alentour, au Darfour septentrional, la MINUAD a établi une base d'opérations temporaire—qu'elle est

actuellement en train de moderniser—pour protéger la population contre les attaques armées et faciliter l'acheminement en toute sûreté de l'aide humanitaire par l'équipe de pays des Nations Unies . Là où il y a concentration de personnes nouvellement déplacées autour des camps, comme ce fut le cas dernièrement à Labado et à Muhajeria, la MINUAD fournit une première aide humanitaire, comme l'eau et les denrées alimentaires, à partir de ses ressources propres, tout en assurant la sécurité des déplacés.

Ces quatre dernières années, le personnel militaire de la MINUAD a été à quatre reprises la cible d'attaques menées par des éléments armés non identifiés. La toute dernière a eu lieu le 13 juillet, lorsqu'une patrouille régulière de l'équipe de Khor Abeche déployée sur le terrain au Darfour méridional a fait l'objet d'une attaque entre Khor Abeche et Menawashei. Au cours de l'échange de coups de feu qui a suivi, sept Casques bleus tanzaniens ont été tués et 17 autres membres de la mission ont été blessés. Une enquête interne est en cours. Nous, au sein de la famille de la MINUAD, comptons sur le Gouvernement soudanais pour enquêter sur ce crime de guerre et traduire ses auteurs en justice. J'ai rencontré de hauts responsables du Gouvernement pour leur signifier que la mission est prête à coopérer dans le cadre d'un tel processus et, cette semaine, nous avons été informés par le Procureur spécial pour les crimes de guerre au Darfour que son bureau a ouvert une enquête sur l'embuscade tendue à notre personnel. La mission adresse ses plus sincères condoléances aux familles des membres du personnel morts sur le terrain et des blessés, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple tanzaniens. Tout naturellement, nous sommes vraiment sensibles aux expressions de condoléances et aux sentiments similaires exprimés par le Conseil de sécurité et les États Membres.

Des questions ont été soulevées concernant les effectifs déployés et leur efficacité à la lumière des dernières attaques ayant ciblé le personnel de la MINUAD, notamment l'incident survenu à Khor Abeche. Il va sans dire que, dans les circonstances actuelles, il est essentiel pour la mise en œuvre du mandat que la composition, les effectifs et la posture des composantes militaire et de police de la MINUAD soient appropriés. Je crois que la MINUAD dispose d'effectifs en nombre suffisant pour mettre en œuvre le mandat. Ce qu'il faut c'est une meilleure formation et du matériel de meilleure qualité ainsi que plus de souplesse pour ce qui est de notre déploiement actuel. Le quartier général de la MINUAD travaille avec nos contingents

militaires et notre personnel de police à l'élaboration d'un processus d'évaluations trimestrielles de la menace et à la définition du degré de souplesse nécessaire pour le redéploiement du personnel au sein de la zone de responsabilité de la mission, en vue de remédier aux nouvelles sources de préoccupation.

À cet égard, je me réjouis des informations faisant état de l'allongement de la durée du déploiement des contingents, qui passe maintenant de six mois à une année, ce qui permettra à la mission d'avoir un personnel qui connaît mieux les conditions sur le terrain. La mission, en coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, s'emploie avec nos fournisseurs de contingents et de personnel de police à s'attaquer—aux fins de les améliorer—aux questions de la formation préalable au déploiement et à celles liées au matériel appartenant aux contingents. L'acquisition d'un hélicoptère tactique aux fins de poursuite rapide constituerait un moyen supplémentaire de dissuasion contre les embuscades.

Alors que le conflit au Darfour entre dans sa dixième année, il est manifeste que l'unique solution au conflit sera politique. Il s'agit là d'un message qu'il convient de répéter à l'infini. Le Document de Doha pour la paix au Darfour représente la voie la plus viable vers la paix et le développement durables pour les populations du Darfour. Les parties signataires du Document de Doha ont continué de travailler à la mise en œuvre de l'accord, quoique à un rythme incroyablement lent.

La création de divers organes au titre de l'Autorité régionale du Darfour s'est achevée en janvier, le Conseil de l'Autorité étant la dernière institution clef de gouvernance à voir le jour. Le Gouvernement soudanais a versé la première tranche des fonds dus à l'Autorité, d'un montant de 170 millions de dollars, destinés à la reconstruction et au développement. La Mission d'évaluation conjointe au Darfour, qui s'est achevée en 2012, a évalué les besoins du relèvement économique et du développement et élaboré la Stratégie de développement au Darfour en tant que cadre pour atteindre ces objectifs.

À la Conférence des donateurs de Doha qui a eu lieu en avril, l'appui internationale au processus de paix et au Document de Doha en particulier a été confirmé, tandis que des préoccupations ont été exprimées concernant les lenteurs dans la mise en œuvre du Document, les restrictions d'accès et l'insécurité qui continue de représenter une menace majeure pour ces

efforts. Il nous faut confirmer que le taux de mise en œuvre a été bien lent, particulièrement pour ce qui est du cessez-le-feu et des arrangements finals de sécurité. Honorer les promesses faites à la conférence des donateurs de façon opportune aiderait à changer la dynamique sur le terrain, sachant que les projets au titre de la Stratégie de développement visent à améliorer les conditions de vie des populations en proie à un conflit et à créer des conditions plus propices à la paix.

La MINUAD continue de fournir un appui technique et logistique à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies notamment. Plus particulièrement, nous coopérons étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement et aussi avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires.

En octobre 2012, une faction du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE-faction Mohamed Bashar) a rejoint le processus de paix, accepté de cesser les hostilités et réussi à négocier son entrée dans le Document de Doha. À notre grand regret, Mohamed Bashar et plusieurs autres chefs de ce groupe, qui étaient sur leur chemin de Doha à Khartoum pour entamer la mise en œuvre de l'arrangement de paix, ont été tués par des éléments du MJE-faction Gibril à Bamina, au Tchad. Cela a été considéré comme une atteinte au processus de paix, susceptible d'entraver sérieusement sa progression. Toutefois, les nouveaux dirigeants du MJE-faction Bashar ont promis de maintenir le cap du processus de paix de Doha. La Commission de suivi de la mise en œuvre prévue dans le Document a de nouveau requis des non-signataires qu'ils abandonnent la lutte armée et optent pour le dialogue avec le Gouvernement aux fins d'un règlement du conflit sur la base du Document de Doha.

Le tragique assassinat de Mohamed Bashar nous a poussés à réévaluer la direction prise actuellement par les initiatives de médiation. Aujourd'hui, le processus de paix reste incomplet sans l'inclusion des mouvements armés majeurs comme l'Armée de libération du Soudan-Minni Minawi, l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid et le MJE-faction Gibril.

Dans les échanges que j'ai eus avec les dirigeants régionaux, plus spécifiquement avec les Présidents Museveni de l'Ouganda, Kikwete de la Tanzanie et Déby Itno du Tchad, en vue de persuader les non-signataires de renoncer à la violence et de s'asseoir à la table des négociations avec le Gouvernement soudanais

sans conditions préalables, les trois chefs d'État ont tous reconnu que le moment est venu de lancer des pourparlers de paix inclusifs et globaux. De tels pourparlers entre les principaux mouvements non signataires et la médiation serviraient de cadre où ils peuvent faire connaître leurs revendications et continuer de rétablir la confiance avec la médiation. Cela mènera, je l'espère, à des pourparlers officiels avec le Gouvernement soudanais.

Je voudrais réaffirmer que cette année marque le dixième anniversaire de l'éclatement du conflit au Darfour. Tandis que de considérables progrès ont été réalisés au fil des ans s'agissant de réduire le grand nombre de pertes enregistrées au début et de mettre en place un processus de paix, beaucoup reste encore à faire. Les parties au conflit qui ont courageusement emprunté la voie d'un règlement pacifique doivent être encouragées, appuyées et protégées. L'intention déclarée du Gouvernement soudanais d'engager un dialogue politique incluant tous les groupes non signataires sans exception est louable, et il doit être encouragé à proposer un cadre concret pour faire aboutir cette entreprise. Ceux qui continuent encore de résister doivent être convaincus d'accepter d'engager, sans conditions, des pourparlers de paix avec le Gouvernement du an soudanais. Pour que cela ait lieu, l'appui et l'engagement continus du Conseil sont absolument nécessaires.

On ne peut sortir, et on ne sortira pas, vainqueur de ce conflit par la force des armes. On ne peut régler ce conflit que par un dialogue politique ouvert à tous, dont le but est de répondre aux griefs légitimes de la population du Darfour et de créer les conditions pour la bonne gouvernance, l'état de droit, le relèvement socioéconomique et le développement.

Pour terminer, je voudrais remercier le Conseil de sécurité de son appui constant.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, tout d'abord, je voudrais vous féliciter de présider le Conseil de sécurité ce mois et par la même remercier M. Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), de son exposé, dans lequel il a présenté en détail le tout dernier rapport du Secrétaire général sur le Darfour (S/2013/420), dans le cadre des discussions du Conseil sur le renouvellement de la MINUAD.

Nous espérons que la résolution sera équilibrée et objective et qu'elle permettra d'aller de l'avant vers la paix, la stabilité et la mise en œuvre finale du Document de Doha pour la paix au Darfour.

Le rapport présenté au Conseil souligne que des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, en dépit des retards accusés. Pourtant, la vérité est que la mise en œuvre du Document se poursuit à un rythme régulier. Comme chacun le sait, tandis que les besoins en financement de la Stratégie de développement du Darfour, basés sur l'évaluation des besoins menée par la Mission d'évaluation conjointe, ont été établis à 7,2 milliards, les donateurs à la Conférence de Doha se sont engagés pour un total de 3,6 milliards. Cela est reflété dans la mise en œuvre de la Stratégie de développement du Darfour, conformément aux dispositions du Document de Doha. C'est pourquoi nous apprécions l'appel lancé par le Secrétaire général aux donateurs au paragraphe 73 du rapport.

Le rapport dont on est saisi le Conseil note que concernant la protection des civils, les heurts entre les tribus qui ont éclaté dans le nord-est et dans le centre du Darfour ont entraîné le déplacement d'un nombre de personnes plus élevé que celui enregistré au cours des deux dernières années. À cet égard, nous voudrions souligner le fait central que les affrontements entre tribus tournent autour des ressources naturelles, de l'eau, des minerais et des pâturages. Comme nous l'avons indiqué dans nos précédentes déclarations, c'est là l'une des raisons d'être fondamentales du conflit au Darfour, ce qui indique clairement que la région a besoin de projets de développement, et que ces projets soient exécutés.

À cet égard, nous voudrions saluer les efforts appréciables déployés par le Gouvernement central, en coordination avec l'Autorité régionale pour le Darfour, pour convoquer une conférence sur la coexistence pacifique entre les tribus et pour aplanir les divergences sans discrimination tribale aucune, et ce en plus des considérables efforts faits par les gouvernements locaux au Darfour. Le rapport dont est saisi le Conseil fait allusion, au paragraphe 24, aux efforts vigoureux faits par les autorités du Darfour méridional pour régler le conflit entre les tribus Gimir et Beni Halba.

Le Gouvernement soudanais condamne dans les termes les plus forts les attaques contre la MINUAD, dont la toute dernière aura été l'attaque barbare qui s'est soldée par l'assassinat de sept Casques bleus tanzaniens. Nous adressons de nouveau nos

condoléances au Gouvernement frère de Tanzanie ainsi qu'aux familles endeuillées. Nous soulignons qu'il importe de poursuivre les criminels et de les traduire en justice.

Il y a deux heures, je me suis entretenu avec le Procureur spécial pour les crimes de guerre au Darfour, qui m'a affirmé qu'il était en contact avec les autorités de la MINUAD en vue d'obtenir de l'arrestation de ceux qui ont mené cette attaque barbare. Nous soulignons qu'il importe que la MINUAD travaille en coopération et en coordination avec les autorités locales au Darfour en vue de d'assurer la sécurité du personnel de la mission et de garantir sa liberté de mouvement.

Je voudrais souligner au Conseil aujourd'hui l'importance que nous attachons à la coordination. Cela ne signifie pas que nous voulons modifier le mandat de la mission. L'intention n'est pas de restreindre les mouvements de la mission; bien au contraire, nous avons tout intérêt à assurer la sûreté et la sécurité du personnel de la mission.

Nous soulignons aussi qu'il importe que la mission soit en mesure de se défendre de façon efficace, afin qu'elle ne soit pas prise facilement pour cible par les groupes rebelles qui veulent entraver le processus de paix et envoyer des messages négatifs pour montrer que l'instabilité règne dans la région.

Nous saluons les efforts louables engagés par M. Mohamed Chambas sur le terrain politique, ainsi que ses initiatives visant à persuader ceux des mouvements qui ont rejeté la paix de se joindre au processus de paix. Toutefois, l'appui de la communauté internationale à ces efforts, par le biais de messages clairs adressés aux chefs des mouvements, a aussi été important. Il importe aussi de souligner l'importance du rôle joué par les États de la région pour garantir le succès du processus de paix en veillant à n'offrir ni asile ni abri à aucun des groupes qui ont rejeté la paix. La semaine dernière, le chef d'un de ces groupes, M. Abdul Wahid Mohamed Al-Nur, a été assez téméraire pour critiquer les décisions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur le Darfour, insinuant par là qu'il refusait de coopérer à l'aboutissement du processus de paix.

Pour finir, je tiens à souligner que mon gouvernement est fermement déterminé et bien disposé à parvenir à un règlement global du conflit au Darfour et à construire un avenir de stabilité et de paix, grâce aux efforts de l'Union africaine et du Représentant spécial

conjoint, en application du Document de Doha pour la paix au Darfour.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite

maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.